GUIDE GROUPES 2023

Moissac-Terres des Confluences

en Tarn et Garonne





Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC

Tel: 05 32 09 69 36

Email: groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr

















1-2

Moissac, autour de l'Art Roman



3-4

Randos Patrimoine

Nouveauté

5-6

Moissac, de la Pierre à l'Eau

7-8

Moissac, Site Remarquable du Goût



9-10

D'Abbaye et Abbaye, en Terres des Confluences

111-12

Entre chocolat, Tarn et Petit Lu, balade sur les pas de Firmin Bouisset



13-14

Moissac et Auvillar, Grands Sites d'Occitanie sur les Chemins de Compostelle

15-16

Au fil de l'eau en Tarn et Garonne

1177

Menus Groupes

18-19

Conditions générales de vente











Rendez-vous avec votre guide conférencier* à l'Office de tourisme, au 1 Boulevard de Brienne 82200 Moissac.

Visite guidée du Cloître et du Portail Roman de l'abbatiale Saint Pierre*.

Moissac vous ouvre les portes de sa prestigieuse abbaye romane, en vous accueillant au cœur de ce haut lieu de la sculpture médiévale. Découvrez les messages laissés sur l'éblouissante pierre blanche de ses chapiteaux et le décor majestueux de son tympan. (Durée : 1h15)

La visite se poursuivra avec les incontournables du centre historique*.

Découverte à pied des principaux sites et monuments du coeur de ville. Cette déambulation commentée vous permettra de comprendre l'histoire et l'évolution architecturale de Moissac, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours (Durée : 45 min).

Dégustations de produits du terroir** chez un partenaire, autour du canard ou autour des fruits et du chasselas. (Durée : 30 min environ)

* Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme.

MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES

** Dans la limite des stocks disponibles. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email: groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr

Certificat d'immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours IM082190004 - APE 79902 - Siret 831 782 867 000 20.

Garantie financière APST - Responsabilité Civile Professionnelle MMA Assurances Le Mans n°145 531 053



















TARIFS ET CONDITIONS DE RESERVATION

Moissac, autour de l'Art Roman

- 25 à 29 personnes : 11,00 € ttc / personne
- 30 à 34 personnes : 10,00 € ttc / personne
- 35 à 39 personnes : 09,50 € ttc / personne
- 40 à 44 personnes : 09.00 € ttc / personne
- 45 à 55 personnes : 08.50 € ttc / personne



- la mise à disposition d'un guide conférencier pour une durée de 2h.
- le droit d'entrée et le droit de parole du guide au cloître de l'Abbaye de Moissac,

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de la visite, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte d'un montant de 25 € ttc à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité: En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences

1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36

Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















RANDOS PATRIMOINE 2023 'Moissac, au fil de l'eau' 'Montesquieu, le circuit du Château'

Suivez les guides sur les sentiers bucoliques du territoire Terres des Confluences. Une occasion de découvrir les paysages et le patrimoine local sous un autre regard.

CIRCUIT 1 : "Moissac, au fil de l'eau" *

Rendez-vous avec vos guides devant l'hôtel Le Moulin de Moissac, 1 Promenade Sancert, 82200 Moissac.

Découvrez Moissac et son patrimoine au fil de l'eau, au gré d'un parcours commenté le long du Canal de Garonne et des berges du Tarn. Ce circuit pédestre vous permettra d'admirer sous un angle inédit, entre autres, le célèbre Pont-Canal du Cacor!

CIRCUIT 2 : "Montesquieu, le circuit du Château" *

Rendez-vous avec vos guides sur le parking de la mairie, D957, 82200 Montesquieu.

Entre vignes, vergers et cultures truffières, sillonnez Montesquieu, charmant village perché au-dessus de la vallée de la Barguelonne. Une balade agrémentée de coquets points de vue sur le château et les verdoyantes collines des environs.

Durée : 2h - Circuits pédestres d'environ 5 km Préconisations :

- prévoir une tenue adaptée à la marche et à la météo du jour
- prévoir une bouteille d'eau
- bonnes conditions physiques requises

* Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme.



Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web : https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















TARIFS ET CONDITIONS DE RESERVATION Randos patrimoine "Moissac, au III de l'eau" ou "Montesquieu, le circuit du Château"

- 25 à 29 personnes : 11,00 € ttc / personne
- 30 à 34 personnes : 09,00 € ttc / personne
- 35 à 39 personnes : 08,00 € ttc / personne
- 40 à 44 personnes : 07,00 € ttc / personne
- 45 à 55 personnes : 06,00 € ttc / personne



Ces prix comprennent :

- la mise à disposition d'un guide conférencier et d'une accompagnatrice sportive agrée pour une durée de 2h.

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de la visite, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte d'un montant de 25 € ttc à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité: En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























Rendez-vous avec votre guide conférencier* à l'Office de tourisme, au 1 Boulevard de Brienne 82200 Moissac.

Visite commentée du Cloître et du Portail Roman de l'abbatiale Saint-Pierre*.

Moissac vous ouvre les portes de sa prestigieuse abbaye romane, en vous accueillant au cœur de ce haut lieu de la sculpture médiévale. Découvrez les messages laissés sur l'éblouissante pierre blanche de ses chapiteaux et le décor majestueux de son tympan. (Durée : 1h15)

Visite commentée du coeur de ville*. Découverte des pépites patrimoniales du centre historique de Moissac, en partant des ruelles médiévales du quartier de l'Abbaye jusqu'à la place des Récollets. (Durée : 45 min)

Déjeuner au restaurant*, selon votre choix de menu.

Circuit panoramique de la ville avec votre bus* : en partant du point de vue dominant la Cité Uvale, découvrez lors de ce parcours commenté, le patrimoine des berges du Tarn, les quais du Canal de Garonne, et les quartiers Art Déco de Moissac.

Arrêt photo et promenade sur le fameux Pont-Canal du Cacor. (Durée : 2h)

* Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme.

•••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web : https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















TARIFS ET CONDITIONS DE RESERVATION MOISS 2C, de la Pierre à l'Equ

- 25 à 29 personnes : 43,00 € ttc / personne
 - 30 à 34 personnes : 41,00 € ttc / personne
 - 35 à 39 personnes : 39,50 € ttc / personne
 - 40 à 44 personnes : 38,00 € ttc / personne
 - 45 à 55 personnes : 37,50 € ttc / personne

Ces prix comprennent :

- la mise à disposition d'un guide conférencier à la journée,
- le droit d'entrée et le droit de parole du guide au cloître de l'Abbaye de Moissac,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris.

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

••••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























Rendez-vous avec votre guide conférencier* à l'Office de tourisme, au 1 Boulevard de Brienne 82200 Moissac.

Visite guidée du Cloître et du Portail Roman de l'abbatiale Saint-Pierre*.

Moissac vous ouvre les portes de sa prestigieuse abbaye romane, en vous accueillant au cœur de ce haut lieu de la sculpture médiévale. Découvrez les messages laissés sur l'éblouissante pierre blanche de ses chapiteaux et le décor majestueux de son tympan. (Durée : 1h15)

Découverte de Moissac, la Cité Uvale*. Suivez le guide et arpentez la ville sous un autre angle. Une déambulation commentée axée sur le Chasselas et son histoire, et les monuments en lien avec ce raisin roi des côteaux moissagais. (Durée : 45 min)

Déjeuner au restaurant*, selon votre choix de menu.

Visite d'une exploitation fruitière* (à 10 km environ de Moissac), où vous serez reçus en hôtes privilégiés. Laissez-vous conter les secrets d'un savoir-faire ancestral pour la culture du fameux « Chasselas de Moissac ».

Visite suivie d'une dégustation de la récolte du moment (Durée : 1h30).

*Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme

••••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web : https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























- 25 à 29 personnes : 46,00 € ttc / personne
 - 30 à 34 personnes : 44,00 € ttc / personne
 - 35 à 39 personnes : 42.50 € ttc / personne
 - 40 à 44 personnes : 41,00 € ttc / personne
 - 45 à 55 personnes : 40,50 € ttc / personne

Ces prix comprennent :

- la mise à disposition d'un guide conférencier à la journée,
- le droit d'entrée et le droit de parole du guide au cloître de l'Abbaye de Moissac,
- la visite commentée et dégustation dans une exploitation fruitière,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris.

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

•••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences

1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36

Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences. fr























Rendez-vous avec votre guide conférencier* à l'Office de tourisme, au 1 Boulevard de Brienne 82200 Moissac.

Visite guidée du Cloître et du Portail Roman de l'abbatiale Saint-Pierre*.

Moissac vous ouvre les portes de sa prestigieuse abbaye romane, en vous accueillant au cœur de ce haut lieu de la sculpture médiévale.

Découvrez les messages laissés sur l'éblouissante pierre blanche de ses chapiteaux et le décor majestueux de son tympan.

(Durée : 1h15)

Balade commentée dans le cœur de ville*.

Découvrez l'évolution historique et architecturale de Moissac la "Cité Uvale", depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. (Durée : 45 min)

Déjeuner au restaurant*, selon votre choix de menu.

Visite guidée de l'Abbaye de Belleperche et du Musée des Arts de la table*

(15 km environ de Moissac). Installée en 1143 au bord de la Garonne, elle fut l'un des trois plus riches monastères cisterciens du Midi. Aujourd'hui, l'exposition permanente « La table est mise! » vous plonge dans le monde riche, surprenant et coloré, des arts de la table de la fin du Moyen Age à nos jours. (Durée : 2h)

*Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme

••••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























Ces prix comprennent :

- la mise à disposition d'un guide conférencier à la journée,
- le droit d'entrée et droit de parole du guide au cloitre de l'Abbaye de Moissac,
- le droit d'entrée à l'Abbaye de Belleperche,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris.

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel,

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

• • • • • • • •

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc

MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES

- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36

Email: groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















Rendez-vous avec votre guide conférencier à la Maison d'Espagne -Espace Firmin Bouisset 10, rue du Collège à Castelsarrasin.

Visite commentée de l'Espace Firmin Bouisset*, à la découverte d'un univers familier. Entre peintures, affiches, livres illustrés, les pubs iconiques de Bouisset résonnent en chacun de nous comme des images intimes. C'est une époque foisonnante qui se raconte ici. Une époque où les techniques, les arts et l'industrie se sont conjugués pour le meilleur. Un univers riche et joyeux à parcourir sur les deux étages d'exposition. (Durée : 1h30)

Trajet en bus fourni par vos soins jusqu'à Moissac, et dépose devant l'Office de Tourisme, au 1. Boulevard de Brienne.

Déjeuner au restaurant*, selon votre choix de menu.

Visite commentée du coeur de ville de Moissac, sur les pas de Firmin Bouisset**. C'est le personnage le plus emblématique de la Cité Uvale. Revivez les épisodes marquants de sa vie : sa jeunesse au Moulin du Bidounet, les lieux et les hommes de sa ville natale qui ont jalonné son parcours, en passant par son jardin, témoignage de la fierté des moissagais. (Durée : 1h30)

- * Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme.
- ** En option : entrée au Cloître de l'Abbaye de Moissac en supplément.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web : https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















TARIFS ET CONDITIONS DE RESERVATION Entre Chocolat, Tarn et Petit LU, balade sur les pas de Firmin Bouisset

de 25 à 29 personnes : 41,50€ ttc / personne
de 30 à 34 personnes : 39,50€ ttc / personne
de 35 à 39 personnes : 38,00€ ttc / personne
de 40 à 44 personnes : 37,00€ ttc / personne
de 45 à 55 personnes : 36,00€ ttc / personne

Ces prix comprennent:

- la mise à disposition d'un guide conférencier à la journée,
- le droit d'entrée à l'Espace Firmin Bouisset,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris.

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

••••••

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















^{**} Supplément billet d'entrée au Cloître : 5,5 €/personne.



Rendez-vous avec votre guide conférencier à l'Office de tourisme, au 1 Boulevard de Brienne, 82200 Moissac.

Visite guidée du Cloître et du Portail Roman de l'abbatiale Saint-Pierre*.

Moissac vous ouvre les portes de sa prestigieuse abbaye romane, en vous accueillant au cœur de ce haut lieu de la sculpture médiévale. Découvrez les messages laissés sur l'éblouissante pierre blanche de ses chapiteaux et le décor majestueux de son tympan. (Durée : 1h15)

Balade commentée dans le cœur de ville de Moissac*.

Découvrez l'évolution historique et architecturale de Moissac la "Cité Uvale", depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. (Durée : 45 min)

Déjeuner au restaurant, selon votre choix de menu.

Découverte du village d'Auvillar** (20 km environ de Moissac).

Classé Plus Beaux Villages de France, halte sur les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, laissez-vous séduire par le charme d'Auvillar, de ses ruelles, sa halle circulaire, et ses maisons à l'architecture typique du XVIème et XVIIème siècles. (Durée : 1h30)

- * Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme
- ** Possibilité de remplacer la visite guidée d'Auvillar par le village médiéval de Lauzerte.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email: groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























- 25 à 29 personnes : 43,00 € ttc / personne
 - 30 à 34 personnes : 41,00 € ttc / personne
 - 35 à 39 personnes : 39,50 € ttc / personne
 - 40 à 44 personnes : 38,00 € ttc / personne
 - 45 à 55 personnes : 37,50 € ttc / personne



Ces prix comprennent :

- la mise à disposition d'un guide conférencier à la journée,
- le droit d'entrée et le droit de parole du guide au cloître de l'Abbaye de Moissac,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris,

Ces prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























Excursion proposée en partenariat avec Tarn et Garonne Tourisme.

Rendez-vous avec votre guide conférencier* à l'office de tourisme 1, boulevard de Brienne 82200 Moissac.

Visite du cloitre de l'Abbaye Saint-Pierre de Moissac*.

Visite guidée du célèbre cloître de Moissac. Un chef d'œuvre d'Art Roman millénaire inscrit au patrimoine mondial au titre des Chemins de St Jacques-de-Compostelle. Vous découvrirez ces exceptionnelles sculptures sur pas moins de 116 colonnes et chapiteaux, également un incroyable tympan roman sculpté sur l'Abbaye Saint-Pierre.

(Durée: 1h30 à 2h00)

Déjeuner, dans un restaurant à Montauban ou à Moissac.

Croisière sur le Tarn, au départ de Montauban ou de Moissac**.

Croisière commentée de 1h30 sans escale à bord de la vedette "Olympe" sur le Tarn. Observation d'oiseaux pêcheurs (héron cendré, bihoreau, garde-bœuf, aigrette, martin-pêcheur...), histoires de la batellerie, paysages préservés. Au départ de Montauban ou Moissac selon la programmation de la Compagnie fluviale en 2023. (Durée : 1h30)

- * Sous réserve de disponibilité lors de la réservation ferme.
- **Excursion possible selon les conditions météo et les contraintes de navigation du bateau croisière

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr























Ce prix comprend:

- la mise à disposition d'un guide conférencier pour la visite commentée de l'Abbaye Saint-Pierre de Moissac,
- le droit d'entrée et le droit de parole du guide au Cloitre de l'Abbaye,
- le déjeuner au restaurant avec entrée plat dessert vin et café compris,
- la croisière commentée sur le Tarn.

Ce prix ne comprend pas :

- le transport,
- les dépenses d'ordre personnel.

Conditions de réservation : seules les confirmations écrites seront prises en considération.

Pour toute réservation ferme, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de l'excursion, un courrier de confirmation, par email ou par voie postale, accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total à l'ordre de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences.

Le paiement se fera sur facturation auprès de l'office de tourisme.

Responsabilité :

En raison d'impératifs d'horaires dans les monuments visités, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité pour annulation d'une visite due à un retard du groupe.

L'Office de Tourisme ne peut être responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

En cas d'annulation :

- entre 10 et 2 jours : 25% du prix total ttc
- moins de 2 jours avant l'arrivée du groupe : 90% du prix total ttc.

• • • • • • • • • •

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email: groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr



















MENUS GROUPES 2023

Restaurants à Moissac



Menu n°1

Situé à proximité de l'Abbaye de Moissac, cet établissement vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Cuisine traditionnelle à base de produits frais et régionaux.

50 couverts en intérieur — 50 couverts en extérieur.

Œufs cocotte <u>ou</u> Soupe maison ou Terrine du Chef

Bœuf Bourguignon ou Poulet Basquaise

Pudding au Rhum <u>ou</u> Tarte/Gâteau Maison <u>ou</u> Panna Cotta

¼ de Vin et Café

* supplément apéritif Kir à la crème de cassis : 2.50 €/personne <u>ou</u> Pousse-Rapière (liqueur d'Armagnac aromatisée d'orange amère) : 5 €/personne



Menu n°2

supplément de 5€/personne pour le choix de ce menu

Avec sa belle terrasse située sur le parvis de l'Abbaye de Moissac, ce restaurant semi-gastronomique vous propose une cuisine du terroir autour de produits frais et de saison. Référencé au Guide Michelin, Gault et Millau, Le Routard, Hubert, Hachette et Lonely Planet.

70 couverts en intérieur - 100 couverts en extérieur.

Foie gras maison sur un mesclun de salade au magret de canard séché <u>ou</u> Cabécou fermier du Quercy rôti sur salade à la chiffonnade de jambon du pays <u>ou</u> Crevettes au curry

Fricassée de veau fermier au verjus de chasselas de Moissac <u>ou</u> Poulet fermier rôti sauce à la truffe noire de Lalbenque <u>ou</u> Dos de cabillaud au piment d'Espelette

Sabayon de fruits de saison <u>ou</u> Baba au rhum-chasselas de Moissac <u>ou</u> Crème glacée du Maitre glacier Philippe Faur

¼ de Vin et Café

* supplément apéritif Quercy des lles (jus de Chasselas de Moissac, rhum de Martinique, vanille de Madagascar, piment d'Espelette) : 3 €/personne.

** supplément fromage : 4 €/personne.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr Site web : https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr





















CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les Opérateurs de Voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.21111 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. L'Office de Tourisme Intercommunal Moissac — Terres des Confluences a souscrit auprès de la société MMA 72030 Le Mans Cedex 9 un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extraits du Code du Tourisme.

Article R.211-3: Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1: L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'alinéa « a » de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4: Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'accompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6: Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes: 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil; 5° Les prestations de restauration proposées



Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr



















CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies :10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urge

Article R.211-7: L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8: Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9: Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception: - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10: Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11: Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Office de Tourisme Intercommunal Moissac-Terres des Confluences 1 Boulevard de Brienne, 82200 MOISSAC - Tel : 05 32 09 69 36 Email : groupes@tourisme-moissacconfluences.fr

Site web: https://www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr



















